

Permis de conduire

Extrait du bulletin communal de septembre 2006

APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE DES VEHICULES DE LA CATEGORIE B

EXAMEN THEORIQUE

- À partir de 17 ans
- Peut être passé un nombre illimité de fois
- Après la réussite de l'examen, le centre d'examen délivre une demande de permis de conduire provisoire.

APPRENTISSAGE PRATIQUE

Le candidat qui a réussi l'examen théorique doit effectuer un apprentissage pratique sous le couvert d'un permis de conduire provisoire, même s'il a suivi des cours pratiques dans une école de conduite agréée.

Le candidat a le choix :

- Soit sous le couvert d'un permis de conduire provisoire avec guide;
- Soit sous le couvert d'un permis de conduire provisoire sans guide.

| Permis de conduire provisoire avec guide | Permis de conduire provisoire sans guide |
|--|--|
| <p><u>Conditions de délivrance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• avoir 17 ans au moins• avoir réussi l'examen théorique depuis moins de trois ans ou en être dispensé• ne pas être déchu du droit de conduire les véhicules de la catégorie B• répondre aux conditions de résidence en Belgique• répondre aux normes médicales requises <p>Présenter à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">• une demande de permis de conduire provisoire dûment complétée• deux photos d'identité. <p>Redevance : 9 euros</p> | <p><u>Conditions de délivrance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• avoir 18 ans au moins• avoir réussi l'examen théorique depuis moins de trois ans ou en être dispensé• ne pas être déchu du droit de conduire les véhicules de la catégorie B• répondre aux conditions de résidence en Belgique• avoir suivi 20 heures de cours pratiques dans une école de conduite agréée• ne pas avoir déjà eu un permis de conduire provisoire sans guide• répondre aux normes médicales requises <p>Présenter à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">• une demande de permis de conduire provisoire dûment complétée• deux photos d'identité• le certificat d'aptitude délivrée par l'école de conduite. <p>Redevance : 9 euros</p> |
| <p><u>Validité du permis de conduire provisoire</u></p> <p>Validité : 36 mois Ne peut être prolongé</p> | <p><u>Validité du permis de conduire provisoire</u></p> <p>Validité : 18 mois Ne peut être prolongé</p> |
| <p><u>Conditions d'utilisation</u></p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">• doit être accompagné d'un guide qui :<ul style="list-style-type: none">• est titulaire d'un permis de conduire belge ou européen B depuis 8 ans au moins ; | <p><u>Conditions d'utilisation</u></p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none">• peut conduire seul ou accompagné d'une personne âgée de 24 ans minimum et titulaire d'un permis de conduire B ; |

- n'est pas ou n'a pas été déchu du droit de conduire dans 3 dernières années ;
- remplit les conditions de résidence en Belgique.

Le guide n'est pas mentionné sur le permis de conduire provisoire

Un seul autre passager peut prendre place dans le véhicule.

- doit conduire un véhicule :
 - de la catégorie B
 - muni d'un L
 - muni d'un second rétroviseur intérieur et d'un frein à main accessible par le guide
 - sans remorque
- ne peut conduire de 22h à 6h le lendemain matin le vendredi, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés légaux et les jours fériés légaux
- ne peut transporter des choses à des fins commerciales
- ne peut conduire que sur le territoire belge

- doit conduire un véhicule :

- de la catégorie B
- muni d'un L
- sans remorque

- ne peut conduire de 22h à 6h le lendemain matin le vendredi, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés légaux et les jours fériés légaux

- ne peut transporter des choses à des fins commerciales

- ne peut conduire que sur le territoire belge

Formation en école de conduite agréée

Le candidat peut, pour se préparer, suivre des cours pratiques dans une école de conduite agréée dès l'âge de 17 ans (même avant la réussite de l'examen théorique). Les écoles dispensent notamment une formation « six heures » qui permet d'acquérir les bases de la conduite. Le guide peut assister au cours.

Tous les cours suivis (y compris les cours suivis après 2 échecs et la formation « six heures ») sont valables pendant 3 ans (à compter de la 1^{ère} leçon suivie) pour obtenir un permis de conduire provisoire sans guide.

Obtention d'un nouveau permis de conduire provisoire

Le titulaire d'un permis de conduire provisoire avec guide peut obtenir :

- un permis de conduire provisoire sans guide
- un nouveau permis de conduire provisoire avec guide (uniquement si le document dont il est titulaire est périmé).

Formation en école de conduite agréée

Le candidat doit suivre au moins 20 heures dans une école de conduite agréée dès l'âge de 17 ans (même avant la réussite de l'examen théorique). Un certificat d'aptitude est délivré par l'école au candidat qui est jugé apte à conduire seul.

Les cours sont valables 3 ans (à compter de la 1^{ère} leçon suivie).

Obtention d'un nouveau permis de conduire provisoire

Le titulaire d'un permis de conduire sans guide peut obtenir uniquement un permis de conduire provisoire avec guide.

Le permis de conduire provisoire sans guide ne peut être obtenu qu'une seule fois.

EXAMEN PRATIQUE

Conditions d'accès à l'examen pratique

Le candidat :

- doit être titulaire depuis au moins trois mois d'un permis de conduire provisoire avec guide ou sans guide, en cours de validité ; il doit donc effectuer un stage de minimum trois mois.
En cas de changement de permis de conduire provisoire, le stage accompli sous le couvert

du permis de conduire provisoire précédent est-il pris en compte ? Oui, si l'examen théorique réussi pour obtenir l'ancien document date de moins de 3 ans ; dans ce cas, la commune indique sur le nouveau permis de conduire provisoire la date de délivrance de l'ancien document

- doit être âgé de 18 ans au moins
- peut avoir réussi l'examen théorique depuis plus de trois ans
- doit présenter un document d'identité, en cours de validité, délivré par une commune belge.
- doit être accompagné du guide (permis de conduire provisoire avec guide) ou d'une personne âgée de 24 ans et titulaire d'un permis de conduire B (permis de conduire provisoire sans guide) ou d'un instructeur d'une école de conduite agréée (examen présenté avec un véhicule d'une école de conduite agréée).

Le véhicule d'examen est :

- soit un véhicule d'une école de conduite agréée ;
- soit fourni par le candidat ; le véhicule doit répondre aux conditions suivantes :
 - appartenir à la catégorie B (certificat de visite de couleur verte, certificat d'assurances et certificat d'immatriculation, en cours de validité)
 - signe L apposé à l'arrière du véhicule
 - frein à main accessible au guide
 - second rétroviseur intérieur
 - au moins 4 roues, 3 places et un habitacle
 - ceintures de sécurité
 - atteindre une vitesse minimale de 100km/h

Après deux échecs à l'examen pratique

(après le 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}échec)

Le candidat qui a échoué deux fois à l'examen pratique doit suivre 6 heures de cours pratiques dans une école de conduite agréée. A chaque fois que le candidat a échoué deux fois (donc à chaque cycle de 2 échecs), il doit suivre à nouveau 6 heures.

Permis de conduire provisoires Modèle 1, Modèle 2, Modèle 3 et Licences d'apprentissage délivrés avant le 1^{er} septembre 2006

- Ces documents restent valables jusqu'à la date de fin de validité mentionnée sur le document. Toutes les règles qui s'appliquaient à ces documents avant le 1^{er} septembre restent d'application.
- Possibilité d'obtenir un permis de conduire provisoire nouveau modèle

Tout candidat :

- qui est titulaire d'un permis de conduire provisoire M1, M2 ou M3 ou d'une licence d'apprentissage encore en cours de validité au 1er septembre 2006
 - qui a été titulaire d'un permis de conduire provisoire M1, M2 ou M3 ou d'une licence d'apprentissage et qui a perdu sa validité avant le 1er septembre 2006
- peut obtenir, s'il répond aux conditions prévues, un permis de conduire provisoire avec guide ou un permis de conduire provisoire sans guide.

Il doit attendre 3 mois avant de se présenter à l'examen pratique (le stage accompli sous le couvert de l'ancien modèle n'entre pas en ligne de compte).